



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety WAKNINE**  
Directrice-générale  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 06/PFD/1843943 (corr. DU : Sabeha ZEROUALI)

Réf. CRMS : AA/MB/EVR40014\_693\_PU\_ArbreUnique\_PromenadeVerte Bruxelles, le 19/07/2022

Annexe : //

**Objet : EVERE. Rue de l'Arbre Unique – Tronçon de la Promenade Verte dans la rue de l'Arbre Unique**  
**Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement de la Promenade Verte dans la rue de l'Arbre Unique**

### Avis de la CRMS

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 08/07/2022, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/07/2022.

#### Étendue de la protection

*La rue de l'arbre unique est comprise, dans la majorité de son tracé, dans la zone de protection du Cimetière de Bruxelles, classé par AG du 06/07/1997*

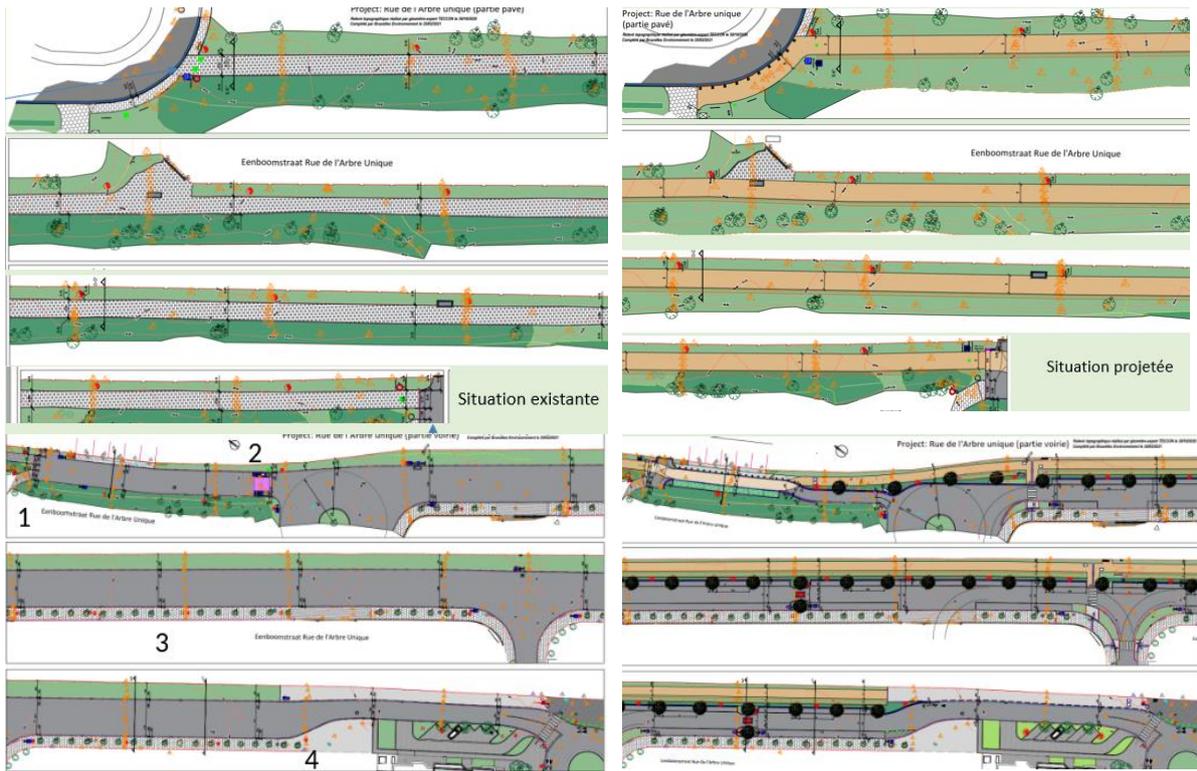


*Situation Brugis. En rouge, la rue de l'Arbre Unique*

#### Analyse de la demande

La rue de l'Arbre Unique présente tout au long de son tracé des typologies différentes : on retrouve une ambiance très urbaine dans la partie sud et une ambiance plus rurale dans la partie nord, principalement au-delà de la desserte pour les anciennes maisons des fossoyeurs. La demande vise l'aménagement de la Promenade Verte sur ce tronçon, sur toute la longueur de la voirie, avec un passage pour les déplacements en mode doux. Elle serait réalisée en béton coulé sur place, désactivé et teinté ocre jaune sur une largeur de 3 mètres. Elle serait pourvue d'une bande verdurisée en gazon de +/- 1 mètre du côté du mur du cimetière et de 3 mètres du côté de la voirie. Une haie vive mixte permettant de compléter le maillage vert écologique serait aménagée le long de la voirie. L'éclairage de la Voirie et de la promenade serait par ailleurs renouvelé. Une exception dans l'aménagement est faite devant les anciennes maisons des fossoyeurs, section où la Promenade Verte se fond avec la voirie et où l'asphalte serait conservé et mis en couleur ocre.

1/3



Situation existante  
 Images tirées du dossier de demande.

Situation projetée

Avis de la CRMS

La CRMS est consciente de l'importance de la Promenade Verte et comprend les intentions de remise en valeur de son tronçon rue de l'Arbre Unique et d'optimisation du confort des usagers. Mais il est essentiel que cela puisse s'organiser subtilement, dans le respect des différents contextes et spécificités du tronçon. La promenade doit à cet endroit rester bucolique et adaptée à son environnement immédiat.

La zone de protection doit permettre d'inscrire les travaux dans le respect du contexte paysager ou urbanistique. La CRMS est ici défavorable à l'usage d'un revêtement en béton de couleur ocre en inadéquation avec le contexte paysager naturel et bucolique des lieux. Elle plaide pour la conservation de la partie pavée, assortie d'une éventuelle correction pour un meilleur confort des usagers, comme une dépose et une repose correcte des pavés.



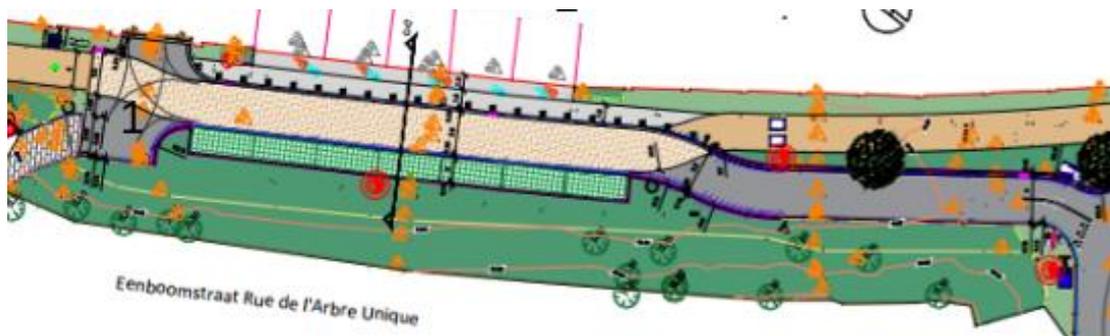
Vue de l'entrée nord pavée de la Promenade verte sur la Rue de l'Arbre Unique. Image : © Google Streets View



Fin de la partie pavée de la Rue de l'Arbre Unique. Image : ©Google Streets View



Desserte pour les habitations de la rue. Image : © Google Streets View



Aménagements projetés dans la desserte riveraine. Image tirée du dossier de demande

Elle suggère aussi de revoir les aménagements prévus devant les habitations, fort complexes et fragmentant la continuité de ce tronçon de la Promenade Verte. Un aménagement de plain-pied, avec des potelets devant les habitations, l'utilisation d'asphalte ocre pour le revêtement et une scission de la partie cyclo-piétonne et de la voirie juste après les habitations, semble particulièrement peu approprié au contexte. Il s'agit là d'une desserte sans issue pour les véhicules, desservant les habitations longeant le cimetière, et permettant d'accéder à la partie pavée de la rue de l'Arbre Unique. Cet espace n'est-il pas d'ores et déjà perçu comme un espace partagé et faut-il réellement autant d'aménagements pour être perçu comme tel ? La CRMS recommande plus de simplicité et moins d'interventionnisme à cet endroit.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [szerouali@urban.brussels](mailto:szerouali@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ;